

Luxembourg, le 24 septembre 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Rue de Strasbourg Instauration d'une zone 30km/h et d'une zone de rencontre

Ce vendredi 24 septembre 2021, le Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg a inauguré la nouvelle zone 30km/h et la zone de rencontre instaurées à la rue de Strasbourg, au cœur du quartier de la Gare.

En attendant la réalisation – à partir de 2022 – des travaux d'infrastructures souterraines et d'un projet visant à réaménager l'espace-rue à la rue de Strasbourg, la nouvelle organisation du trafic comporte

- l'intégration du tronçon de la rue de Strasbourg situé entre la Place Merkels et la rue du Fort Wedell dans la zone 30km/h du secteur Gare,
- le classement du segment compris entre la rue du Fort Wedell et l'avenue de la Liberté en zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h) tout en maintenant, jusqu'à la réalisation du projet en question, la réglementation de la « circulation interdite »,
- le changement du sens de circulation à la rue de Strasbourg dans sa partie inférieure, entre la rue de la Fonderie et la Place Merkels (l'accès à la rue de Strasbourg en provenance de l'église de Hollerich se fera dorénavant via les rues de Hollerich et de la Fonderie),

faisant ainsi de la rue de Strasbourg une rue de desserte avec un trafic purement local s'intégrant dans un contexte global pour l'ensemble du quartier de la Gare en matière de mobilité durable.

Grâce à cette réorganisation de la circulation qui prend effet le 24 septembre 2021, la Ville de Luxembourg vise un apaisement du trafic ainsi qu'une réduction du bruit et de la pollution dans le quartier en question. Toutes ces mesures ainsi que celles déjà en place à la rue de Strasbourg contribuent ainsi à augmenter sensiblement la qualité de vie des habitants et des visiteurs du quartier.

#### Zone 30 km/h

Au cours des dernières années, la Ville de Luxembourg a instauré des zones 30 dans tous les quartiers de la capitale pour ainsi couvrir tout le territoire communal. Cette limitation de vitesse permet notamment d'assurer une meilleure cohabitation entre tous les usagers de la route et va de pair avec une sécurité accrue pour les usagers les plus vulnérables, tels que les piétons et les cyclistes. En outre, cette mesure permet de réduire la distance d'arrêt des automobilistes de moitié par rapport à une vitesse de 50 km/h et le champ de vision du conducteur est également élargi. Par ailleurs, elle a comme effet corollaire positif une réduction du trafic, du bruit et de la pollution dans les rues concernées, améliorant ainsi la qualité de vie des riverains.

L'instauration de zones 30 faisant partie intégrante du concept général de mobilité de la Ville de Luxembourg, la Ville poursuit la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation motorisée, plus particulièrement sur des tronçons de rues étatiques autour d'établissements scolaires ainsi qu'à d'autres endroits connaissant des flux piétons importants.

Plus d'informations : [zone30.vdl.lu](http://zone30.vdl.lu)

Contact presse :

Patricia Kariger

Communication et relations publiques

Ville de Luxembourg

+352 4796 4136

[pkariger@vdl.lu](mailto:pkariger@vdl.lu)